

## Compte rendu du CA du lundi 2 décembre 2024

**Présent.es** : Elisabeth, Elise, Fatiha, Georgina, Guennët, Jean-Luc, Loïc, Michel, Marie-Hélène, Marie-Odile, Monique, Pierre, Monique, Nicole, Patrick A, Patrick J, Pierre, Véronique.

**Absent.es excusé.es** : Amal, Camille, Marie -Claude.

### DÉBATS et VOTES

#### 1) Approbation des comptes-rendus du CA du 4 novembre

#### 2) Suivi des actions sur la suppression de l'allocation mensuelle du Conseil départemental

- sur le plan juridique :

Avec l'aide de l'ASTI, 35 dossiers ont fait l'objet d'un recours gracieux au président du Conseil départemental. D'autres sont en cours.

Les familles sont invitées à passer par la permanence juridique pour ces recours.

Elise explique que le Conseil départemental a 2 mois pour répondre. Sans réponses après ce délai, il faudra envisager, au cas par cas avec les familles, la possibilité d'un recours au tribunal administratif.

Elise est en lien avec des avocats susceptibles de déposer ces recours.

A suivre en janvier.

- sur le plan politique

Onze associations, 6 conseillers départementaux et 2 partis politiques ont cosigné la lettre que la commission politique de l'ASTI a rédigée à l'intention du président du Conseil départemental.

La commission demande l'avis du CA pour initier un rassemblement qui interpellerait les conseillers départementaux devant leur siège à leur prochaine séance plénière le 20 janvier.

Le CA est favorable à cette action qui pourra donner de la visibilité à cette injustice.

#### 3) Renouvellement de l'agrément de domiciliation

Aujourd'hui, le CA décide si l'ASTI redemande un agrément.

On ne remet pas en cause l'agrément mais on s'interroge sur l'augmentation du nombre de personnes domiciliées, actuellement autour de 1300.

Va-t-on se donner des limites ? Lesquelles ? Un nombre à ne pas dépasser ? Des critères ? Orienter vers le CCAS les familles qui peuvent relever de cette structure ?

Cette augmentation a des répercussions sur l'association. L'enregistrement et la distribution du courrier prennent beaucoup de temps, d'énergie et font percevoir l'ASTI comme un service.

On parle de notre pratique sur les nouvelles domiciliations. Elise rappelle qu'il y a quelques années, lors des premières domiciliations, on proposait aux personnes de venir à une permanence juridique pour une information complémentaire sur leur situation.

Le CA vote à l'unanimité pour le renouvellement en y incluant la proposition de Jean-Luc : faire une demande pour seulement un an, jusqu'à la révision en 2026 du Schéma Départemental qui doit organiser et répartir (mieux qu'actuellement !) la domiciliation entre les différentes structures habilitées.

Loïc et Georgina se chargent de la demande, qui doit être envoyée au premier semestre 2025.

Toutes les questions qui se rapportent à la domiciliation seront débattues dans un groupe spécifique.

#### 4) Commémor'action de février 2025

Le départ de cette action est un naufrage en Méditerranée en 2014.

Aujourd'hui, c'est aussi dans la Manche, près de nous, qu'ont lieu ces mêmes drames dûs à la politique migratoire.

L'ASTI a impulsé les actions des trois dernières années avec le collectif de St Aubin Nous souhaitons élargir à d'autres associations. Lesquelles ? Où ? Réutilise-t-on la stèle ?

Le CA fait un appel aux bénévoles. Marie-Odile prépare un mail invitant à une réunion le 12 décembre. Véronique parlera de la Commémor'action au collectif anti racisme et solidarité.

### **5) Participation à la journée internationale des migrants du 18 décembre**

Le collectif anti racisme et solidarité projette deux actions :

- une manifestation samedi 14 décembre.
- la venue de Karine Parrot, juriste du GISTI le 18 décembre.

Véronique souhaite continuer à participer aux réunions du collectif au nom de l'ASTI avec d'autres personnes, en particulier des membres de la commission politique.

Elle présente ce collectif comme plein d'énergie et dans une dynamique positive.

Nous allons relayer l'information sur ces deux évènements.

### **6) Proposition de concert gratuit**

Un groupe de 3 musiciens, Soul & Cool- musique funk pour danser - ont contacté l'ASTI.

Ils ont envie de participer aux causes défendues par l'association et proposent une intervention gratuite. On accepte volontiers pour l'an prochain.

Notre objectif pour de tels évènements reste de récolter des fonds.

A préciser le coût de la sono dont ils ont besoin. On prospecte pour une salle.

## **INFORMATIONS**

### **1) Bilan du bal folk**

Très positif : bonne organisation avec le CAMO, collaboration très appréciée avec le Bazarnaom et réciproquement. 300 personnes ont participé à la soirée.

900€ de bénéfice pour chaque association.

### **2) Retour sur la journée salarié à la FASTI**

Elise et Guennët ont participé à une journée pour les salarié.es des ASTI.

Elles relatent des échanges intéressants, un temps d'interconnaissance, qui a révélé beaucoup de différences dans les missions et conditions d'exercice.

Un point commun : les répercussions sur le travail du durcissement de la législation et la dématérialisation

### **3) Arrivée de Mattéo, stagiaire étudiant en droit**

Mattéo a été très aidant pour les recours au Conseil départemental.

Deux autres demandes de stage près d'Elise.

## **QUESTION DIVERSES**

### **1) Appels à signatures par mail**

Marie Hélène rappelle la difficulté de traiter ces questions par mail. C'était une tâche dévolue à la commission politique.

Jean-Luc rapporte que celle-ci n'est pas prête à assumer cette mission.

Marie-Claude a suggéré que ce soit la FASTI qui nous représente et signe ces appels. Nous allons prendre contact avec la fédération.

La commission politique, qui s'est étoffée, réfléchit à son fonctionnement, son articulation avec les autres instances de l'ASTI.

Elle se réunit tous les 2 mois en plus de réunions spécifiques sur un sujet ou une actualité.

### **2) Demande de modification sur le projet associatif**

Lors de l'assemblée générale, il a été demandé de modifier une phrase.

On peut remplacer « s'interroger sur les rapports de domination qui s'exercent dans le monde et nos

sociétés » par « s'interroger sur les rapports de domination qui s'exercent dans nos sociétés et dans le monde, parmi lesquels les rapports entre pays du Nord et du Sud ».

Accord du CA.

### **3) Subvention CPAM**

La CPAM avait remis en question notre éligibilité à leur subvention.

Georgina annonce qu'elle nous a finalement été attribuée et même augmentée : 3000€.

### **4) Suite de la plainte de l'ASTI**

Suite au dépôt de plainte en ligne, Patrick J a été reçu à l'hôtel de police.

Il fait part du souci de son interlocuteur de suivre de près ce groupe identitaire rouennais pour qu'il ne s'installe pas à Caen.

La plainte de la MDS a déjà été transmise au procureur.

***Prochain CA lundi 13 janvier 2025 à 17h30***